

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	18
Quorum	10
Votants	19

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent à partir du point 4, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth à partir du point n°11, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : ARSAC Claire a donné pouvoir à BABIN Lucie

Absents excusés : JUGLARET Laurent jusqu'au point 3 inclus et JUAN PIRÉ Elisabeth jusqu'au point 10 inclus

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N° 2026/04/27/13 - Objet : Information présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées. Article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Rapporteur : Monsieur Sébastien THOMAS

Monsieur Sébastien THOMAS indique à l'assemblée que conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, d'une part, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés et, d'autre part, au titre de tout mandat exercé dans une autre collectivité territoriale. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

NOM	Prénom	FONCTIONS	TAUX IBT F.P. au 01.04.2026	Montant brut mensuel actuel	Montant brut perçu en 2025 pour information
CARRÉ	Jean-Christophe	Maire	45,98%	1.890,02 €	20.805,84 €
		Vice-Président de la CCVBA	17,30 %	711,12€	7.926,72 €
FUSAT	Marc	1 ^{er} Adjoint au Maire	16,99%	698,38 €	7.689,96 €
GARCIN-GOURILLON	Christine	2 ^{ème} Adjoint au Maire	16,99%	698,38 €	7.689,96 €
REYNOUD	Henri	3 ^{ème} Adjoint au Maire	16,99%	698,38 €	7.689,96 €
STECKELEROM	Dominique	4 ^{ème} Adjoint au Maire	16,99%	698,38 €	6.422,28 €
JUGLARET	Laurent	5 ^{ème} Adjoint au Maire	16,99%	698,38 €	6.422,28 €
WAJS	Alexandre	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	14,19%	583,28 €	7.689,96 €
LAFFITTE	Patrick	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	14,19%	583,28 €	6.422,28 €
JUAN-PIRÉ	Elisabeth	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	14,19%	583,28 €	-
COLOMEDA	Sylvie	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	14,19%	583,28 €	-
MOUCADEL	Virginie	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	14,19%	583,28 €	-
THOMAS	Sébastien	Conseiller municipal titulaire d'une délégation	14,19%	583,28 €	-

IBT F.P. : Indice Brut Terminal de la Fonction Publique

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance
Alexandre WAJS

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture
d'Arles le : **30 AVR. 2026**

Publication sur le site de la mairie le :

30 AVR. 2026